

Le préfet de la Charente-Maritime interdit l'accès à toutes les plages du département afin de prévenir la propagation du virus Covid-19.

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime, a pris un arrêté ce jeudi de fermeture des plages et des plans d'eau intérieurs de la Charente-Maritime afin de prévenir la propagation du [virus Covid-19](#).

Dans un communiqué, la préfecture justifie cette décision : "Afin de freiner la propagation de l'épidémie, le décret du 16 mars 2020 a imposé d'importantes restrictions aux déplacements de la population. En dépit de ces mesures, [les forces de l'ordre ont constaté une fréquentation encore trop élevée sur les plages et les plans d'eau du département](#). En conséquence, le préfet de la Charente-Maritime a pris un arrêté interdisant l'accès à toutes les plages et aux plans d'eau intérieurs du département de la Charente-Maritime, ainsi qu'à leurs parkings d'accès. **Leur accès est strictement interdit, sauf motif professionnel justifié.**"